

Plan d'études Bachelor

Programme *Travail social et politiques sociales* (30 ECTS)

À compter du semestre d'automne 2026

I. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (REG) en vigueur, ainsi que sur les Statuts de la Faculté des lettres et des sciences humaines en vigueur.

II. Présentation générale

Ce programme à 30 ECTS est une introduction au travail social et aux politiques sociales pour des étudiant·e·s inscrit·e·s en programme principal dans une autre faculté de l'Université de Fribourg.

Objectifs pédagogiques

Le programme en Travail social et politiques sociales à 30 ECTS propose une première familiarisation avec l'analyse des problèmes sociaux et l'examen des solutions possibles (conseil, éducation, planification, aide sociale, aspects organisationnels et administratifs, etc.).

Début des études

L'entrée dans le programme peut se faire au semestre d'automne ou au semestre de printemps.

III. Structure des études

Organisation générale du programme

Le programme *Travail social et politiques sociales* à 30 ECTS est composé de 2 modules de 15 ECTS chacun, obligatoires (module *Analyse du travail social* et module *Étude des politiques sociales*).

Tableau synoptique des modules

Programme à 30 ECTS	
Module Analyse du travail social 15 ECTS	Module Étude des politiques sociales 15 ECTS
Introduction à l'analyse du travail social (6 ECTS) Aide, assistance et pratiques relationnelles (3 ECTS) Enjeux des situations de vulnérabilité (3 ECTS) UE à choix* (3 ECTS)	Introduction à l'analyse des politiques sociales (6 ECTS) Évolution et comparaison des États sociaux (3 ECTS) Le système suisse de sécurité sociale (3 ECTS) Aspects juridiques de l'action sociale (3 ECTS)

* Parmi une liste proposée en début de chaque année universitaire, dans le Département.

Chaque année, un document précisant les salles de cours, les horaires et le nom des enseignant·e·s est édité (cf. site internet du Département). Ces horaires sont aussi disponibles dans la description des cours sur la plateforme de programme des cours de l'Université.

IV. Évaluation

L'inscription

Les étudiant·e·s doivent s'inscrire aux enseignements, exercices et examens sur le portail étudiant·e (pour les dates précises, se référer, chaque année, aux directives facultaires).

Les dates des sessions d'examen

Les dates sont communiquées sur la plateforme de programme des cours (dans le descriptif de cours). Quatre sessions d'examen consécutives et suivant immédiatement la fin du cours sont organisées pour deux tentatives autorisées.

Les modalités d'examen

Elles diffèrent selon les cours. Les informations sont précisées pour chaque UE dans le descriptif de cours sur la plateforme de programme des cours, et sont communiquées par l'enseignant·e.

Plusieurs types d'examen peuvent être demandés :

- un examen final écrit (sur table ou à domicile),
- un examen final oral,
- un examen en contrôle continu, qui repose sur des exercices ou validations notées au cours du semestre/de l'année. Il implique une participation active des étudiant·e·s et une présence obligatoire, sauf circonstances particulières dûment justifiées. La forme de l'évaluation est fixée par l'enseignant·e en début de semestre (exercices en classe ou à domicile, présentation orale, participation, note de lecture, etc.). Pour valider l'UE par contrôle continu, l'inscription à l'examen à la 1^{ère} session suivant l'UE est obligatoire. En cas d'échec à la 1^{ère} tentative, c'est-à-dire quand une partie ou l'ensemble des validations en contrôle continu ne remplit pas les exigences fixées par l'enseignant·e, une évaluation alternative est organisée à une session ultérieure. L'étudiant·e doit, pour cette 2^e tentative, s'inscrire à une nouvelle session d'examen. L'évaluation en 2^e tentative prend la forme d'un examen sur table ou à domicile.

L'enseignant·e de l'UE est responsable de l'évaluation. En cas d'empêchement, la personne responsable du programme pourra désigner une suppléance.

Tous les documents faits à domicile suivent les directives de présentation des travaux académiques (cf. site internet du travail social et politiques sociales).

Il n'existe pas de compensation des notes ni à l'intérieur des modules, ni entre modules. La note de chaque module correspond à la moyenne des notes des UEs qui le composent, sans pondération ni coefficient.

Dans le module *Analyse du travail social*, les étudiant·e·s doivent suivre une UE à choix, parmi une liste proposée en début d'année académique. Si une UE attribue davantage de crédits ECTS que le minimum requis (3 ECTS), les crédits excédentaires ne donnent lieu à aucun report ou compensation dans d'autres modules.

Note finale

La note finale du programme se compose de la moyenne des notes des modules validés, sans pondération ni coefficient.

Echec Définitif

Est réputé échec définitif à une UE :

- une évaluation non réussie lors de la deuxième tentative, dans le cadre des quatre sessions d'examen suivant l'inscription à l'UE ;
- la non-validation de l'UE dans le cadre des quatre sessions d'examen suivant l'inscription à l'UE.

Un échec définitif à l'une des UE, sauf pour l'UE à choix du module *Analyse du travail social*, entraîne un échec définitif au programme. Si l'étudiant·e obtient un échec définitif à une UE à choix, il·elle peut la remplacer par une autre UE.

V. Présentation détaillée des modules

Module : Analyse du travail social (15 ECTS)

Ce module est pensé comme une introduction à l'analyse du travail social. Il ne vise pas un apprentissage des techniques d'intervention mais une compréhension critique du champ du travail social, de ses mutations historiques et de ses paradoxes contemporains. Au terme de cette première vue d'ensemble, l'étudiant·e sera à même de mobiliser des concepts et théories lui permettant d'appréhender avec un recul critique les formes d'intervention sociale liées à des problèmes sociaux particuliers.

- Cours pivot : **Introduction à l'analyse du travail social** (6 ECTS)
- Cours : **Aide, assistance et pratiques relationnelles** (3 ECTS)
- Cours : **Enjeux des situations de vulnérabilité** (3 ECTS)
- UE à choix : Cours ou séminaire à choix dans la liste proposée (3 ECTS)

Module : Étude des politiques sociales (15 ECTS)

Ce module permet aux étudiant·e·s de s'approprier les connaissances de base en matière de politiques sociales. D'une part, ils·elles acquièrent différents outils conceptuels, théoriques et méthodologiques leur permettant d'analyser les politiques sociales et d'en comprendre les enjeux actuels ainsi que les perspectives. D'autre part, ils·elles découvrent l'organisation et le fonctionnement des systèmes de sécurité sociale en Suisse mais également en comparaison avec d'autres États sociaux.

- Cours pivot : **Introduction à l'analyse des politiques sociales** (6 ECTS)
- Cours : **Évolution et comparaison des États sociaux** (3 ECTS)
- Cours : **Le système suisse de sécurité sociale** (3 ECTS)
- Cours : **Aspects juridiques de l'action sociale** (3 ECTS)

VI. Langues d'études

Les cours et séminaires sont donnés en langue française.

VII. Dispositions transitoires

Ce plan d'études est valable pour tou·te·s les étudiant·e·s qui commencent leurs études de Bachelor en Travail social et politiques sociales à partir du semestre d'automne 2026.

Les étudiant·e·s ayant commencé leurs études avant le semestre d'automne 2026 peuvent :

- soit terminer leur formation, selon le plan d'études alors en vigueur au moment de leur inscription, ceci jusqu'au semestre de printemps 2028. A partir du semestre d'automne 2028, le présent plan d'études remplacera tous les plans d'études antérieurs.
- soit transiter de l'ancienne version à la présente, en s'adressant, dans ce cas, au conseiller ou à la conseillère aux études du département.

VIII. Entrée en vigueur

1. Ratification par la Commission des études le 2.12.2025
2. Entrée en vigueur : semestre d'automne 2026